

METTONS FIN AU CARNAGE.
APPLIQUONS LA LOI.



Chaque année, 1 000 travailleuses et travailleurs perdent la vie au travail, en dépit d'une loi visant à empêcher les décès.

GUIDE DE LOBBYING



QU'EST-CE QUE LE LOBBYING?

Essentiellement, le lobbying consiste à parler aux responsables politiques, des personnes qui sont censées représenter nos intérêts aux échelons municipal et provincial de gouvernements.

POURQUOI PRATIQUONS-NOUS LE LOBBYING POUR FAIRE APPLIQUER LA LOI?

Au palier municipal, ou local, notre campagne cherche à obtenir l'appui du conseil municipal par l'adoption d'une résolution qui renforce exactement ce que nous cherchons à obtenir à l'échelon provincial.

Le soutien des municipalités constitue une pierre d'assise si nous voulons obtenir le vaste soutien du public, lequel permettra de convaincre les procureurs généraux d'instruire les procureurs et les forces policières d'appliquer les modifications de la *Loi Westray* au *Code criminel*.

Les Métallos doivent également s'adresser à leurs représentants provinciaux qui, dans certaines provinces, sont appelés députés provinciaux (DP), ou membres de l'Assemblée législative (MAL), ou députés à la Chambre d'assemblée (DCA), ou membres de l'Assemblée nationale (MAN).

Il existe un tel représentant pour chaque militant, et il est habituellement désireux de rencontrer ses électeurs. Le parti politique qu'il représente importe peu; ce qu'il nous faut savoir est sa position relativement à notre campagne.

QUE DEMANDONS-NOUS?

Au palier municipal, nous cherchons à obtenir l'appui pour la résolution.

Au palier provincial, nous posons la question suivante à chaque responsable politique provincial :

«Appuiez-vous la campagne visant à faire appliquer les modifications de 2004 au *Code criminel du Canada*? Sinon, pourquoi?»

CONSEIL MUNICIPAUX (CONSEILS DE MUNICIPALITÉS/VILLES)

Il existe un processus pour faire en sorte que notre campagne se déroule rondement. Voici les explications de chacune des étapes :

1. Renseignez-vous pour savoir qui sont les membres du conseil municipal de votre ville/municipalité. L'information est habituellement disponible en faisant une recherche sur Internet (mots-clés à utiliser : «nom de la municipalité»; «conseil»).
2. Déterminez quels conseillers sont les plus susceptibles d'appuyer la campagne et de «parrainer» la résolution Mettons fin au carnage. Les municipalités utilisent différents processus pour présenter les points de discussion au conseil; renseignez-vous pour savoir quelle est la façon de faire dans votre région.

Jusqu'à maintenant, nous avons constaté que les municipalités sont très réceptives aux deux objectifs fort raisonnables et réalisables énoncés dans la résolution.

3. Établissez une date où la résolution sera présentée au conseil et prenez des dispositions pour que le plus grand nombre possible de Métallos soient présents.
4. Si le conseil vous permet de donner une présentation, utilisez les notes d'allocution dans la trousse et tenez-vous en à la durée qui vous a été allouée. Si le temps le permet, vous pouvez utiliser des images des vidéos très percutantes qui se trouvent à www.appliquezla loi.ca/fr.

En cas de doute sur un point ou un autre, communiquez avec la coordonnatrice ou le coordonnateur de la santé et de la sécurité de votre district :

District 3 : Ron Corbeil rcorbeil@usw.ca, 604-329-5306

District 6 : Sylvia Boyce sboyce@usw.ca, 416-544-5971

District 5 : René Bellemare rbellemare@metallos.ca, 514-382-9596

National : Gerry Leblanc gbleblanc@usw.ca, 416-544-5993

RESPONSABLES POLITIQUES PROVINCIAUX

1. Trouvez le nom du responsable politique dans votre circonscription provinciale. Chaque province exploite un site qui vous permet de trouver le nom de votre MAL/DCA/MAN. Voici les liens :

Alberta

Assemblée législative de l'Alberta

www.assembly.ab.ca

Colombie-Britannique

Assemblée législative de la Colombie-Britannique

www.leg.bc.ca

Manitoba

Assemblée législative du Manitoba

www.gov.mb.ca/legislature/index.fr.html

Nouveau-Brunswick

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

www.gnb.ca/legis/index-f.asp

Terre-Neuve-et-Labrador

Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador

www.assembly.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest

Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest

www.assembly.gov.nt.ca/fr

Nouvelle-Écosse

Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse

www.nslegislature.ca/index.php/fr

Nunavut

Assemblée législative du Nunavut

www.assembly.nu.ca/fr

Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

www.ontla.on.ca/web/home.do?locale=fr

Île-du-Prince-Édouard

Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard

www.assembly.pe.ca

Québec

Assemblée nationale du Québec

www.assnat.qc.ca

Saskatchewan

Assemblée législative de la Saskatchewan

www.legassembly.sk.ca/fr/

Yukon

Assemblée législative du Yukon

www.legassembly.gov.yk.ca/fr/index.html

2. Planifiez une rencontre en appelant au bureau de la circonscription locale, ou encore à la législature si votre circonscription se trouve dans une capitale.
3. Prévoyez assister à la rencontre accompagné d'au moins un autre Métallo, mais pas plus de trois. Indiquez au responsable politique que vous ne voulez pas prendre trop de son temps.
4. Quand vous arrivez, présentez-vous et dites qui vous représentez. Expliquez en quoi consiste la campagne au moyen des notes d'allocution incluses dans la trousse, ainsi que l'objectif essentiel de la campagne conformément à la résolution que les municipalités ont adoptée.
5. Que vous ayez ou non réussi à faire adopter la résolution Mettons fin au carnage dans votre ville ou municipalité, les rencontres avec les responsables politiques provinciaux peuvent avoir lieu.

6. La tenue vestimentaire appropriée pour rencontrer un responsable politique dans sa circonscription est une tenue d'affaires décontractée.
7. **Le but ultime de la rencontre est de savoir si le MAL/DCA/MAN appuie notre campagne. S'il ne l'appuie pas, pourquoi?**
8. Si la personne n'est pas prête à s'engager à le faire, demandez-lui quelle information additionnelle elle aimerait obtenir, et promettez de la lui transmettre.
9. Remettez une copie de la résolution et du document «Au-delà de Westray» au responsable politique.
10. Si vous lui fournissez de l'information additionnelle, attendez environ deux semaines et demandez à le rencontrer de nouveau sur le même sujet. Appuyez-vous la campagne visant à faire appliquer la loi?
11. Après la première rencontre (et si vous n'avez pas l'intention de rencontrer le responsable politique une autre fois), remplissez le formulaire de rétroaction dans la trousse et retournez-le à la coordonnatrice ou au coordonnateur de la santé et de la sécurité de votre district. Vous pouvez également obtenir le formulaire à www.appliquezla loi.ca/fr et le lui faire parvenir par courriel.

POINTS À SOULEVER AUPRÈS DES RESPONSABLES POLITIQUES

- En 2013, nous avons lancé une campagne sur le thème Mettons fin au carnage, Appliquons la loi.
- Le but de la campagne est de favoriser une meilleure application de l'ensemble des modifications apportées au *Code criminel* et appelées *Loi Westray*.
- Ainsi désignée en raison de la mort insensée et évitable de 26 mineurs à la mine Westray de Nouvelle-Écosse en 1992, il y a 22 ans, la *Loi Westray* a été adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes, il y a une décennie.
- La loi a pour but de rendre les entreprises, leurs administrateurs et leurs cadres dirigeants criminellement responsables du décès et des blessures des travailleurs.
- Les travailleurs et leurs familles ont considéré la loi comme une grande victoire.
- Cependant, après plus de 10 ans, les gouvernements, les organismes de réglementation, les forces policières et les procureurs de la Couronne n'ont pas jugé bon d'utiliser la loi. Ainsi, ils ont rarement enquêté sur les décès en milieu de travail comme s'il pouvait s'agir d'une scène de crime.
- Des milliers de travailleuses et travailleurs sont morts au travail depuis l'adoption des modifications Westray. Les personnes décédées, et leurs survivants, sont victimes de négligence et d'une loi qui n'a pas été appliquée correctement.
- Les employeurs ne subissent pas l'examen juridique qui devrait avoir lieu comme le suggèrent les modifications Westray. Ils s'en tirent avec des amendes et des transactions pénales qui leur permettent de continuer comme «si de rien n'était».
- Les décès en milieu de travail ne sont pas tous comme Westray, le

résultat direct d'actions délibérées qui ont mené à la tragédie. Cependant, il FAUT enquêter à leur sujet comme s'ils pouvaient l'être.

- Si quelqu'un perdait la vie à ma résidence, les services de police circonscriraient rapidement les lieux comme une scène de crime potentielle. Les lieux de travail devraient être traités de la même façon, et non confiés aux enquêteurs des organismes d'indemnisation des travailleurs.
- Il s'agit d'une lutte sans fin. Si nous ne sommes pas constamment vigilants à titre de travailleurs, nous risquons de perdre la vie et les employeurs s'en tireront à bon compte.
- Nous vous demandons d'appuyer la campagne pour mettre fin au carnage et faire appliquer la loi.
- L'objectif ultime est de convaincre les procureurs généraux provinciaux d'insister auprès des forces policières et des procureurs, ainsi que des organismes de réglementation, pour qu'ils veillent à ce que chaque tragédie en milieu de travail fasse l'objet d'une enquête sous l'optique des modifications Westray au *Code criminel*.
- Le carnage qui sévit en milieu de travail est un crime et il doit être traité comme tel.
- Nous avons enterré un trop grand nombre d'autres travailleurs; pendant ce temps, les responsables s'en tirent tout au plus avec des amendes.
- Nous devons faire en sorte que le système juridique fonctionne correctement et mette fin au carnage.
- Pour chaque famille qui a perdu un être cher, nous nous devons d'insister auprès des forces policières et des procureurs pour qu'ils appliquent la loi et fassent en sorte que le système juridique fonctionne correctement.
- Les amendes ne suffisent pas.

LA RÉOLUTION

Appliquons les modifications Westray qui ont été apportées au Code criminel du Canada

ATTENDU QUE plus de deux décennies se sont écoulées depuis le désastre à la mine Westray en Nouvelle-Écosse et une décennie depuis que des modifications ont été apportées au *Code criminel du Canada* pour tenir les entreprises, leurs administrateurs et leurs cadres dirigeants criminellement responsables de la santé et de la sécurité des travailleurs;

ATTENDU QUE les forces policières et les procureurs n'appliquent pas les modifications Westray et qu'ils n'enquêtent pas sur les accidents mortels au travail dans une optique de responsabilité criminelle;

ATTENDU QUE plus de 1 000 travailleuses et travailleurs perdent accidentellement la vie au travail chaque année.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le présent Conseil appuie une campagne visant à exhorter nos gouvernements provinciaux et territoriaux, plus particulièrement le procureur général et le ministre du Travail, à faire en sorte que :

- Les procureurs de la Couronne soient sensibilisés et formés relativement aux modifications Westray et qu'ils aient l'ordre de les appliquer;
- Des procureurs désignés soient chargés de la responsabilité des accidents mortels liés à la santé et la sécurité;
- Les forces policières soient sensibilisées et formées relativement aux modifications Westray, et qu'elles aient l'ordre de les appliquer;
- Il existe une plus grande coordination entre les organismes de réglementation, les forces policières et les procureurs de la Couronne afin que les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité soient formés pour faire appel aux forces policières lorsqu'il existe une possibilité que des accusations puissent être portées aux termes des modifications Westray.

RÉSUMÉ : CONSEILS POUR LES RENCONTRES AVEC DES RESPONSABLES POLITIQUES

1. Assurez-vous de toujours planifier la rencontre avec le responsable politique afin d'être bien préparé le moment venu.
2. Présentez-vous et dites à la personne qui vous êtes et qui vous représentez.
3. Dites au responsable politique de quel sujet vous voulez parler pendant la rencontre. Apportez la documentation que le syndicat a préparée et remettez-la lui, qu'il manifeste immédiatement ou non son appui à la campagne.
4. Présentez brièvement votre cas. Si possible, donnez des exemples précis de problèmes de votre propre vécu.
5. Écoutez attentivement tout ce que le responsable vous dira sur sa position face à la question. Souvent, vous trouverez certains points d'entente. Répondez brièvement, mais essayez de ne pas protester.
6. N'oubliez pas que vous cherchez à entamer une relation permanente pour l'avenir.
7. Quand la rencontre est terminée, remerciez le responsable politique, particulièrement s'il vous appuie. Sinon, remerciez-le quand même afin de vous laisser en bon termes. Souvenez-vous que l'adversaire d'aujourd'hui pourrait être l'allié de demain.
8. Après la rencontre, pendant que les détails sont encore frais à votre esprit, remplissez le formulaire de rétroaction et retournez-le à la coordonnatrice/au coordonnateur de la santé et de la sécurité de votre district.